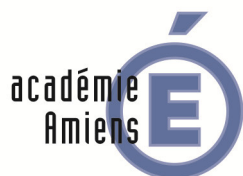




Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Division  
des Personnels  
d'Administration  
et d'Encadrement

Affaire suivie par :  
Emmanuelle SLOBODIANUK

Cheffe du bureau  
chargé de la gestion  
des personnels administratifs

Affaire suivie par :  
Delphine PLUQUET

Cheffe du bureau  
chargé de la gestion  
des personnels  
d'encadrement,  
techniques  
et médico-sociaux

Téléphone :  
03 22 82 38 70

Mél :  
ce.dpae@ac-amiens.fr

20, boulevard  
d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens  
cedex 9

Horaires d'accueil :  
De 8h00 à 12h30  
et de 14h à 17h00  
du lundi au vendredi

Amiens, le 6 décembre 2019

**LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE D'AMIENS**  
Chancelière des universités

à

Monsieur le président de l'université de Picardie Jules Verne  
Monsieur le directeur de l'université de technologie de Compiègne  
Madame et Messieurs les inspecteurs d'académie - directeurs académiques  
des services de l'éducation nationale  
de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme  
Monsieur le délégué régional de l'O.N.I.S.E.P.  
Monsieur le directeur du C.R.O.U.S.  
Monsieur le directeur du CANOPÉ  
Mesdames et Messieurs les directeurs de la DRJSCS et des DDCS  
Mesdames et messieurs les directeurs de C.I.O.  
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement  
Mesdames et messieurs les conseillers techniques et chargés de mission  
Mesdames et messieurs les délégués académiques  
Mesdames et messieurs les chefs de division et de service

**Objet : préinscription au mouvement inter-académique 2020 des personnels administratifs, sociaux et de santé**

- *mouvement inter académique des attachés d'administration de l'État (AAE) et des secrétaires d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES)*
- *mouvements nationaux des médecins de l'Éducation nationale et des conseillers techniques de service social*
- *mouvement vers les COM et MAYOTTE des AAE et des SAENES*

Je vous informe que la note de service ministérielle relative à la carrière et à la mobilité des personnels administratifs, sociaux et de santé a été publiée au **bulletin officiel spécial n°11 du 29 novembre 2019**.

Les personnels souhaitant participer aux opérations ci-dessus doivent prendre connaissance des dispositions prévues par cette note de service accessible à l'adresse suivante : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) (rubrique bulletin officiel).

La consultation des postes vacants ou susceptibles d'être vacants et la saisie des demandes de mutation s'effectuent via l'**application internet AMIA**, à l'adresse suivante : <https://amia.phm.education.gouv.fr/amia/Amia>

**ou**

à partir du site internet du ministère de l'éducation nationale : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) (rubrique : « concours, emplois et carrières » / personnels administratifs, sociaux et de santé/promotions, mutations »).

L'agent se connecte à l'application au moyen de son NUMEN (login) et de sa date de naissance (mot de passe) sous la forme JJ/MM/AAAA

## CALENDRIER

2/2

- **Mouvement inter académique des AAE et des SAENES**
- **Mouvement vers les COM et Mayotte des AAE et des SAENES**
- **Mouvement national des Médecins de l'éducation nationale (MEN) et des conseillers techniques de service social (CTSSAE)**

Saisie des vœux	du mardi 10 décembre 2019 au mardi 7 janvier 2020 inclus
Edition de la confirmation de demande et renvoi du dossier par l'agent	du mercredi 8 janvier au lundi 13 janvier 2020 inclus
Transmission des dossiers complets (confirmation et justificatifs) au rectorat - DPAE	jusqu'au lundi 20 janvier 2020 inclus
Transmission des dossiers complets (confirmation et justificatifs) par les académies à la DGRH	jusqu'au vendredi 24 janvier 2020 inclus
Affichage de l'état de la demande de mutation sur Amia : demande validée sur Amia et avis	le 6 février 2020
Entretien avec les structures d'accueil (PPr <sup>1</sup> )	jusqu'au jeudi 27 février 2020
Remontée des classements (PPr)	jusqu'au jeudi 5 mars 2020 inclus
Affichage des caractéristiques de la demande de mutation sur pote non profilé et poste fléché (priorités légales et critères supplémentaires) validées par le bureau DGRH C2-1	le jeudi 19 mars 2020
Demande écrite de correction	jusqu'au jeudi 26 mars 2020 inclus
Examen des demandes de correction par l'administration et information de la suite réservée auprès des demandeurs	jusqu'au jeudi 2 avril 2020 inclus
Résultats des opérations de mutation	le vendredi 10 avril 2020

➔ Les adjoints administratifs (ADJAENES) ne sont pas concernés par cette saisie.

**ATTENTION** : à l'issue de la période de saisie des vœux, les agents devront à nouveau se connecter sur le site AMIA **pour imprimer personnellement leur confirmation** de demande de mutation aux dates indiquées dans le tableau ci-dessus. Aucune impression ou transmission de confirmation ne pourra être réalisée par les services académiques.

**Votre dossier de mutation complet doit être adressé  
au rectorat de l'académie d'Amiens - DPAE au plus tard le 20 janvier 2020.**

Je vous remercie de bien vouloir assurer une large diffusion de ces informations à l'ensemble des personnels concernés placés sous votre autorité.

Pour la Rectrice et par délégation,  
Le Secrétaire Général de l'Académie

  
Jean-Jacques VIAL

<sup>1</sup> PPr : poste profilé